

Communiqué de presse - Bobigny, le 28 mai 2021

## **Plan de relance en Seine-Saint-Denis : le Conseil départemental et l'Etat signent un accord**

**Georges-François LECLERC, Préfet de la Seine-Saint-Denis, et Stéphane TROUSSEL, Président du Département de la Seine-Saint-Denis, ont signé un accord de relance ce vendredi 28 mai à Bobigny.**

Dans le prolongement du travail de concertation quotidien mené par le Département et l'Etat, cet accord définit leurs priorités communes en termes de politiques publiques et d'action pour la Seine-Saint-Denis. Il s'articule autour de trois axes : la transition écologique et l'amélioration du cadre de vie, les solidarités et le soutien à l'activité économique. Cette forte mobilisation a d'ores et déjà permis l'attribution de plus de 450 millions d'euros (avril 2021) aux collectivités, aux entreprises et aux associations pour soutenir la relance économique et la transition écologique en Seine-Saint-Denis.

Afin d'**accélérer la transition écologique du territoire**, l'Etat et le Conseil départemental s'engagent d'abord à investir dans la rénovation thermique des bâtiments publics et privés, parmi lesquels des collèges et des crèches, qui bénéficie à date d'une dotation de l'Etat de 10,5 M€ sur 19,3 M€ de travaux. Ils promeuvent également les mobilités douces avec un financement d'aménagements cyclables atteint, pour l'heure, 1,4 M€. Ils soutiennent aussi les initiatives en matière d'agriculture et d'alimentation durable. Ils contribuent à la protection de l'environnement et de la biodiversité. Un plan exceptionnel de résorption des rejets d'eaux polluées à horizon 2024 marque encore la détermination de l'Etat et du Conseil départemental pour préserver le milieu naturel.

La Seine-Saint-Denis est un territoire marqué par la précarité. A ce titre, la relance doit y être un levier de **renforcement de la cohésion sociale et territoriale**. Dès lors, le Conseil départemental et l'Etat veillent à améliorer ensemble l'insertion professionnelle des Séquano-dionysiens : le soutien à l'insertion par l'activité économique bénéficie ainsi de 2,9 M€ de dotation de l'Etat. L'emploi des jeunes, particulièrement exposés aux conséquences de la crise, constitue également une priorité partagée par l'Etat et le Conseil départemental. Afin d'encourager la relance et le retour vers l'emploi, l'Etat et le Conseil départemental investissent enfin dans la transformation et l'inclusion numérique, la promotion de l'économie sociale et solidaire et la résilience sanitaire et sociale du territoire.

L'Etat et le Conseil départemental affirment également leur ambition commune pour **renforcer la compétitivité et l'attractivité de la Seine-Saint-Denis**, par la valorisation de la marque territoriale « In Seine-Saint-Denis » et des atouts du territoire. Ils souhaitent attirer les industries nouvelles, grâce au développement des infrastructures de transports, au soutien massif aux entreprises et à la valorisation d'une jeunesse talentueuse et dynamique. L'Etat et le Conseil départemental veillent aussi à promouvoir les pratiques culturelles et sportives grâce au développement d'infrastructures modernes et adaptées.

*« Par cet accord de relance, l'Etat et le Conseil départemental définissent un cadre robuste à l'investissement public et précisent leurs priorités communes pour consolider la reprise économique dans ce territoire unique. »*

**Georges-François Leclerc**, Préfet de la Seine-Saint-Denis

*« Les crédits du Plan de relance viendront amplifier les nombreuses actions mises en place par le Département durant cette crise pour soutenir les habitant.e.s et les acteurs économiques et sociaux de la Seine-Saint-Denis. Je reste convaincu que l'investissement public est le plus puissant des moteurs pour aider à la relance de notre territoire, et c'est pourquoi nous continuerons nos efforts. »*

**Stéphane Troussel**, Président du Département de la Seine-Saint-Denis

#### **A propos de France Relance :**

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par le Gouvernement autour de 3 volets : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Les services de l'État en Seine-Saint-Denis se sont fortement mobilisés dès le mois de septembre 2020 pour faire connaître ce plan de relance et accompagner les acteurs séquanodionysiens afin de garantir le meilleur accès aux mesures de soutien, sans perte de chance. Près de deux tiers des crédits du plan de relance concernent des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), confirmant que le maintien de la cohésion sociale s'inscrit également comme une priorité de la relance.

Ce soutien se poursuit en 2021 auprès des porteurs de projets publics et privés du département grâce à la territorialisation du plan France Relance qui garantit l'efficacité et la rapidité de l'engagement des crédits par l'État. La contractualisation de l'Etat avec les collectivités territoriales est un des instruments privilégiés de territorialisation du plan.

#### **Contact presse**

##### **Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis**

Grégoire Larrieu – glarrieu@seinesaintdenis.fr – 06 35 84 13 82

##### **Préfecture de la Seine-Saint-Denis**

pref-presse@seine-saint-denis.gouv.fr